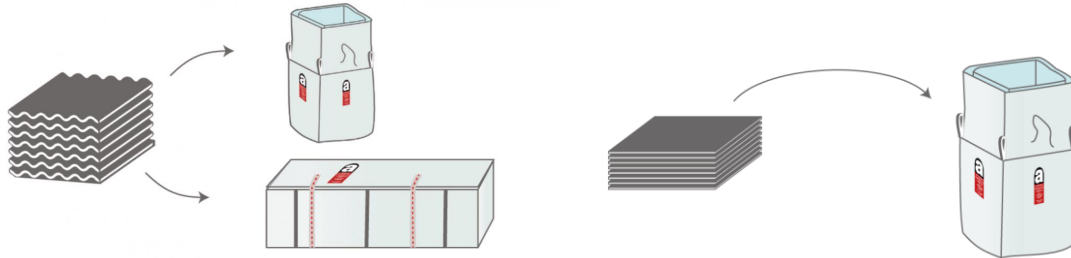


NOTICE

1 - Conditionnez vos déchets dans un sac de taille appropriée

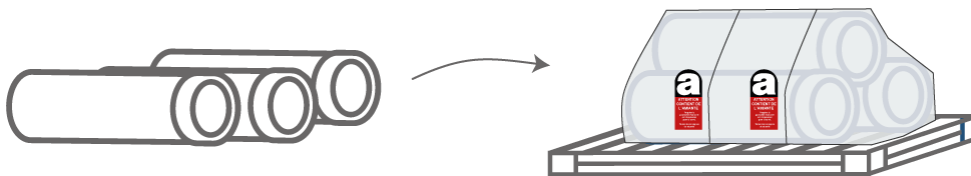
- **Les plaques de fibrociment et les ardoises**

Les plaques de fibrociment et les ardoises doivent être conditionnées en body-benne ou en big-bag spécifiques marqués du logo Amiante. Les éléments doivent être intègres.



- **Les tuyaux**

Les tuyaux / canalisations doivent être conditionnés sur palette (de taille supérieure aux canalisations).



Chaque contenant devra être correctement conditionné et fermé.

Les seuls déchets autorisés au sein des big bag sont les déchets d'amiante lié type fibrociment (toiture, canalisations, plaque...).

Les saches sont vendus à l'unité sur notre site de Crozon :

- Big bag 1m³ : 35 € HT
- Sacle longue 110 x 310 x 30 : 48 € HT
- Petit contenant 60 x 60 x 100 : 25 € HT

2 - Présentez-vous directement sur le site de des Recycleurs Bretons à Crozon avec vos sacs

Adresse : ZA de Kerdanvez _ 29160 CROZON 02 98 03 29 98 / 06 78 87 29 66

La collecte de l'amiante lié nécessite un suivi administratif rigoureux et réglementé.

- Le professionnel devra, avant tout dépôt, réaliser ces démarches sur Trackdéchets.
Code CED : **17 06 05 – Amiante lié à des matériaux inertes**
- Le particulier devra s'équiper des papiers d'identité et d'un moyen de paiement (espèce ou chèque uniquement). La traçabilité des particuliers sera réalisée sur Trackdéchets par nos équipes administratives.



L'élimination des déchets d'amiante sera réalisée sur le site de CETi à Guilers, dans les meilleures conditions et dans le respect de la réglementation.

L'ensemble des informations pour vous protéger et bien conditionner l'amiante sont à retrouver sur notre site : amiante.bzh